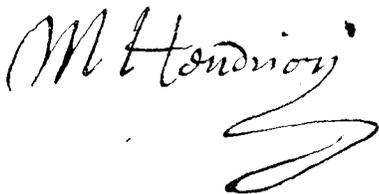


a constaté que Hendricy a été « reçu habitant d'icelle (ville) il y a longues années (2). »



(Signature donnée le 28 avril 1655.)

Nous savons par les *Nommées* de 1654 et par les lettres de naturalité que cet artiste s'est établi à Lyon en 1643 (3).

Il était inscrit au livre des *Nommées* (4).

Le Consulat intervint en sa faveur, en 1656, pour combattre la prétention des consuls de Saint-Genis-Laval qui se refusaient à exempter notre sculpteur des tailles pour les biens qu'il avait dans cette localité.

Hendricy fut condamné néanmoins par la Cour des Aides, mais il reçut 100 livres tournois du Consulat de Lyon (5), ce qui lui permit d'obtenir des lettres de naturalisation, dont nous donnons ci-après la première partie :

« Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous présents et advenir salut. Sçavoir faisons

(2) Archives de Lyon, AA 122, f^{os} 854 et 855.

(3) Il est dit dans l'acte du 3 janvier 1654 que Hendricy « est habitant et domicilié en cestedite ville puis plus de dix années en ça, ainsi qu'il appert par troy louages qui luy ont esté passés ; » le premier, le 28 octobre 1643 ; le deuxième, dans une maison de la place des Jésuites, et le troisième (1651), dans une maison de la place des Terreaux.

(4) Archives de Lyon, BB 441, f^{os} 141 verso et 142 recto.

(5) Archives de Lyon, CC : Mandement du 13 mai 1659.